



ASSOCIATION DES PARENTS D'ELEVES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

DU 14 OCTOBRE 2023

Ordre du jour :

- Discours d'ouverture
- Présentation des Comptes Financiers de 2020 – 2021 par le Commissaire aux Comptes, le cabinet MAZARS
- Bilan de fin d'année scolaire 2022-2023
- Bilan de la rentrée 2023-2024
- Présentation de la situation actuelle du Lycée : Bilan et Perspectives
- Point sur la restauration scolaire
- Election des représentants des parents au bureau de l'APE

1- Discours d'ouverture et Bilan de la rentrée

Madame La Présidente de l'APE a ouvert la séance en souhaitant la bienvenue à l'Assemblée, notamment à

Madame l'Elue des Français établis hors de France, résidant à Tamatave
Madame la Consule honoraire,
Monsieur le Proviseur
Monsieur le Gestionnaire
Monsieur le Directeur
Aux membres du bureau de l'APE, et aux parents.

D'emblée, Madame la Présidente a fait une précision sur l'APE, ses membres : tous les parents, et sa mission qu'est la gestion financière de l'établissement.

Elle a, par la suite, fait mention de la convention entre l'APE et l'AEFE qui a été renouvelée courant de l'année 2023 avec maintien de toutes ses dispositions, de l'effet qui en découle : la gouvernance partagée entre l'APE et le chef d'établissement. Elle a ainsi mis en exergue l'importance d'une franche et étroite collaboration entre l'APE et le Chef d'établissement pour le bon fonctionnement du lycée. Collaboration qui se traduit par l'implication des parents volontaires et bénévoles dans toutes les instances au sein du lycée. Pour l'APE, la collaboration consiste à la définition de la politique générale du LFT et à l'élaboration du budget ainsi qu'à l'exécution de celles-ci.

De ce qui précède, Madame la Présidente invitait les parents à s'intéresser beaucoup plus à la vie du lycée tout en précisant que l'engagement, d'une part, et la compréhension, la communication et la confiance, d'autre part, sont les facteurs clés de réussite de cette gouvernance partagée. En conséquence, elle incitait les parents à formuler leurs observations et suggestions pour la concrétisation de la remise aux normes du lycée concernant les infrastructures et l'amélioration continue sur plan éducatif.

Elle a clôturé son discours par un remerciement adressé aux candidats à l'élection de membres de bureau de l'APE, et une félicitation aux parents élus au Conseil d'Ecole et au Conseil d'Etablissement. Elle exprimait aussi son souhait pour la tenue de la manière la plus respectable de l'Assemblée Générale.

Monsieur Le Proviseur a par la suite pris la parole en commençant par la formule de salutations d'usage adressée à l'audience, détaillée ci-dessus.

Il a saisi l'occasion pour saluer le travail des enseignants et celui de l'ensemble du personnel du Lycée Français de Tamatave et remercier ses collaborateurs de l'équipe de direction. Il a aussi adressé ses remerciements au bureau de l'APE.

Il a par la suite précisé le fait qu'avant d'être conventionné, le LFT est homologué, statut qui rendait possible la signature de convention entre l'APE et l'AEFE. L'homologation relève du Ministère de l'Education Nationale Française, et est garant de l'application rigoureuse des programmes officiels préparant les élèves aux poursuites de leurs études en France ou dans d'autres pays.

Il a enchaîné avec le bilan de la rentrée :

Nombre total des élèves : 1007

Au primaire : 20 classes pour 476 élèves dont 118 en maternelle et 358 en élémentaire

Au secondaire : 21 divisions pour 531 élèves dont 308 au collège et 223 au lycée

Et les résultats de la précédente année scolaire

DNB 92% de réussite avec 86% de mentions

BAC 100% de réussite avec 80% de mentions pour la série générale et 56% pour la STMG

Une précision sur la pédagogie résolument tournée vers l'élève et les projets innovants a été faite, de même pour les ajustements et réformes suivant les lignes directrices du Ministère de l'Education Nationale.

Monsieur le Proviseur enchaînait avec les travaux d'embellissement et/ou d'extension entrepris pendant les grandes vacances, pour deux classes supplémentaires au primaire, réaménagement de la salle d'arts plastiques, extension d'une salle d'éducation musicale, construction d'un magasin de stockage de matériel d'EPS au primaire.

Monsieur le Proviseur faisait part aussi de la semaine des Lycées Français du monde qui se déroulera du 27 Novembre au 02 Décembre et qui aura pour thématique « Apprendre, s'engager, s'épanouir : le sport pour tous et toutes » en lien avec les JO et paralympiques Paris 2024.

Avant de clôturer son discours, il a insisté sur l'importance d'un climat de confiance et de parfaite transparence.

Après les discours d'ouverture, la présidente a présenté l'ordre du jour de l'AGO et a demandé aux membres actifs présents si quelqu'un voulait rajouter un point à l'ordre du jour. Aucune remarque ni objection n'ayant été émise de la part de l'assistance, la séance a été enchaînée avec la présentation des comptes financiers 2020- 2021.

2- Présentation des Comptes Financiers de 2020 – 2021 par le Cabinet MAZARS

Avant même que le représentant du cabinet Mazars prenait parole, Monsieur Le DAF tenait à clarifier la raison de l'erreur constatée lors de la présentation des comptes lors de l'AGO du 8 Octobre 2022. En effet, l'erreur était causée par l'extraction de fichier : le cabinet travaillait sur un ancien fichier qui lui a été transmis par le LFT et qui n'a pas été réactualisé au moment du traitement. De surcroît, alors que les comptes 2020 n'ont pas été clôturés, on enchaînait de suite avec ceux de 2021.

Cabinet Mazars procédait par la suite à la présentation de l'audit des comptes de l'exercice clos au 31 décembre 2021 du Lycée Français de Tamatave. Il faisait alors mention de Certification avec réserves des Comptes ; Détails du rapport en attaché.

Il a été décidé que les Provisions pour risques et charges MGA 527.167.299,34 seront passées à l'écriture 2023 pour les solder.

Un parent a demandé de ce que l'on fera des arriérés de paiement d'écolage.

Le DAF a répondu que les élèves ont déjà quitté le lycée et qu'il est compliqué d'intenter des poursuites judiciaires, surtout que beaucoup ont déjà quitté Madagascar. Toutefois, il a précisé que des mesures ont été prises avec le

bureau de l'APE depuis pour réduire les cas de non-paiements d'écolage : Envoyer des lettres de relances au courant de l'année, ne pas inscrire l'élève pour l'année N+1.

QUITUS a été donné pour les comptes 2020-2021 après vote de l'assistance avec **01 Abstention**.

3- Bilan de fin d'année scolaire 2022-2023, présenté par le DAF

Effectif de l'année scolaire 2022-2023

Nombre total d'élèves : 933

1^{er} degré : 429 dont 121 aux maternelles et 308 à l'élémentaire

2nd degré : 504 dont 225 au collège et 229 au lycée

Nombre de boursiers : 219 avec un montant des bourses MGA 2.258.224.036

Point sur les écolages

Recettes attendues :	MGA 8.315.032.000,00 (€1.716.222,05)
Recettes perçues au 13 Octobre 2023	MGA 8.295.803.006,60 (€1.712.253,74)
Créances du 3 ^{ème} trimestre 2023	MGA 19 228 993.40 (€3 968.86)

Créances non recouvrables MGA 188.574.900,33 (année à préciser)

Années antérieures avec factos : MGA 84.295.076,33

Années antérieures avec skolengo : MGA 104.279.824,00

→ Créances admises en non-valeur (ANV) qui demeure une charge pour l'établissement. Le DAF a demandé le vote pour son apurement. Vote à l'unanimité.

Salaires 2022-2023

Contrats locaux :	MGA 2.198.079.151,40 (€453.683,53)
Contrats détachés enseignants (AEFE)	MGA 2.640.293.411,85 (€544.956,85)

ISAE – HSA- HSE Détachés (AEFE) et IMP MGA 163.114.777,13 (€33.666,89)

→ Explication a été donnée sur les temps additionnels des professeurs et sur la participation à hauteur de 32% des salaires des enseignants résidents. A bien noter que le LFT Tamatave bénéficie d'un taux préférentiel avec les 32% car dans les autres établissements le taux est de 60% voire plus.

Par ailleurs, Monsieur Le Proviseur a apporté plus d'informations concernant le statut des détachés résidents. La prise en charges du 01 septembre jusqu'au 1^{er} décembre pour les nouveaux venus, les billets d'avion pour toute la famille, les indemnités de changement de résidences et primes d'installation. Les billets d'avion tous les ans...etc. Et comme les frais de scolarité sont les seules ressources de l'établissement, une réflexion sur la revue serait bien opportun pour faire face aux inflations et aux besoins en investissement.

Autres charges obligatoires 2022-2023

Participation financière complémentaire (AEFE) : MGA 450.947.965,10 (€93.075,66)

Participation à la Mutualisation (LFT Tana) : MGA 38.672.066,00 (€7981,19)

Mise à disposition du terrain : MGA 216.662.082,10 (€44.719,05)

→ Explication a été donnée pour la participation financière complémentaire à hauteur de 6% (9% auparavant) des recettes (frais de scolarité)

→ Monsieur Le Proviseur a apporté des clarifications sur la participation à la mutualisation qui concerne surtout les formations des enseignants

Bilan année scolaire 2022-2023 (Prévisionnel) en MGA

Total recettes	8.315.032.000,00
Total dépenses	8.374.912.211,20
Moins-value	- 59.880.211

→ Précision a été apportée sur la reconstitution/disponibilité du fonds de roulement, ce qui a permis des investissements financiers tels que :

- Achats de 8 vidéoprojecteurs	MGA 26.880.000,00
- Achats de 11 ordinateurs complets	MGA 32.136.000,00
- Achat d'un climatiseur	MGA 2.923.200,00
- Constructions de salles de cours	MGA 99.016.843,63
- Achats 166 tables 180 chaises	MGA 103.281.720,00
- Construction de pailloles	MGA 22.439.793,00
- Rénovation des vestiaires	MGA 42.024.747,28
- Rénovation de 2 salles de cours au primaire	MGA 17.192.727,00
- Construction d'un local de rangement	MGA 25.939.990,04

Réhabilitation du muret du Lycée sur subvention AEFE (2022-2023) MGA 57.344.312,00 (€11.698.23)

La vice- présidente de l'APE, a fait la présentation des photos des investissements réalisés. Elle a ensuite enchaîné par un rappel concernant la particularité du terrain occupé par le LFT dénommé « SPES NOSTRA » de 52123 m2 qui se décompose comme suit :

- 39604 m2 appartiennent à la France. L'APE paie un loyer à la France pour pouvoir occuper le terrain et ses bâtiments
- 12519 m2 appartiennent à l'APE : propriété « Vieux Loup »

4- Situation actuelle et perspectives

Après la présentation des investissements réalisés, Madame la Présidente a réitéré sa demande de collaboration avec les parents. Elle citait comme exemple le reprofilage des routes menant au lycée fait dernièrement avec la contribution des parents travaillant pour HFF ; Elle en a profité pour introduire le projet de revêtement des routes qui demanderait l'implication de tous. Elle a bien insisté sur le fait que beaucoup de choses pourront se faire avec l'entraide des Parents, bureau de l'APE et l'Etablissement.

La présidente a fait état de la situation actuelle du lycée entre autres : bâtiments vétustes, parc informatique obsolète : sur 160, 96 ordinateurs sont en panne, laboratoire de science hors normes, grille salariale basse.

Face à cela, les perspectives proposées ont été : la rénovation du parc informatique, la remise aux normes du laboratoire de science, la révision de la grille salariale, la réhabilitation partielle des bâtiments, le projet de réfection de la route : pavé ou bitume, la construction d'un abri à l'entrée de l'école primaire, la révision des structures des frais de scolarité

5- Points sur la restauration scolaire

D'après Monsieur le DAF, la restauration scolaire était initialement mise en place pour les boursiers, mais était par la suite accordé à tous les élèves qui avaient besoin de cette prestation ; Actuellement, on enregistre 600 élèves demi-pensionnaires par semaine dont 338 en primaire + 40 repas des ASEM – surveillants. 510 soit 85% des demi-pensionnaires sont des boursiers.

Le Prix d'un repas est de MGA 12.000 avec prix du prestataire MGA 10.000Ar. La différence couvre les repas et indemnité des surveillants et ASEM, ainsi que les provisions pour achats, la maintenance et les investissements.

Il a été demandé si l'établissement a constaté une baisse d'effectifs pour la restauration scolaire. La réponse était non.

Le tableau ci-dessous a été présenté par le DAF pour illustrer le détail des coûts des repas de la cantine.

SRH				
SERVICE	MONTANT TOTAL ANNUEL	TRANCHE 1 PAYABLE	TRANCHE 2 PAYABLE	TRANCHE 3 PAYABLE
MODALITÉS DE PAIEMENT		AVANT LE 30/09/2023	AVANT LE 15/01/2024	AVANT 15/04/2024
INTERNAT	14 000 000,00	5 600 000,00	4 200 000,00	4 200 000,00
DEMI-PENSION	2 100 000,00	840 000,00	630 000,00	630 000,00

-Nombre moyen de demi-pensionnaires : 600 élèves/semaine dont 338 en primaire+ 40repas des ASEM-surveillants

-Les boursiers représentent 510 élèves soit 85.00% de l'effectif

-prix d'un repas : 2 100 000.00 MGA/175 jours=12 000.00 MGA

-prix prestataire : 10 000.00 MGA par repas

6- Divers

Activités péri-éducatives

Un parent voulait savoir si la CDI est ouverte pendant la pause méridienne. Madame Le PRIO a confirmé oui de 13h00 à 14h00.

Le même parent a demandé si le lycée a prévu des activités péri éducatives pendant la pause méridienne. Monsieur le Proviseur a répondu non. Et Monsieur Le Directeur de l'école primaire, a rajouté qu'il est important de laisser les enfants jouer, se relaxer à leur manière entre deux demi-journée d'études.

Comme activité péri-éducative, Monsieur le Proviseur informait les parents pour les activités sportives avec l'UJS qui ont lieu les mercredi après-midi et samedi matin. Par ailleurs, un club d'échec est nouvellement formé.

L'assistance a demandé aussi, pourquoi est-ce que l'on organise plus des kermesses ou autres animations.

Monsieur Le Proviseur a alors répondu que la MDLC (Maison des Lycéens et Collégiens), une association qui rassemble les élèves souhaitant s'engager dans des actions citoyennes et prendre des responsabilités au sein de l'établissement dans les domaines culturel, artistique, sportif et humanitaire, a déjà prévu dans leurs activités pour 2022- 2023 le carnaval, la kermesse, célébration de la semaine des langues et toutes autres activités. La signature de la convention entre l'Association, l'Etablissement et l'APE a été faite récemment.

Co-Education

Sensibilisation des parents a été faite par Madame la Présidente de l'APE et Monsieur Le Proviseur concernant le constat de nombre de devoirs non faits par les élèves et les retards.

Mesures pour les non-paiements d'écolage.

Jusqu'ici, la mesure prise était de ne pas inscrire l'enfant dans une classe à la rentrée si les frais antérieurs n'ont pas été réglés.

Concernant les non paiements en cours d'année scolaire, Madame L'Elue a proposé de procéder à l'amiable, d'abord, puis à des relances par la suite. Monsieur Le Proviseur a mentionné que trois rappels sont de trop. Aussi, il a été accepté par tous de procéder comme suit :

- Deux rappels
- Convocation des parents
- Proposition moratoire si vraiment nécessaire.

Pour les élèves de terminale, la liquidation totale des frais de scolarité est exigible en fin Avril.

7- Elections des nouveaux membres du bureau de l'APE

Plus rien concernant les autres ordres du jour n'a été soulevé, Madame la Présidente a invité l'assistance à procéder à l'élection des nouveaux membres du bureau de l'APE et a annoncé la tenue de la prochaine AGO en mai 2024.

Madame la Présidente de l'APE a fait part à l'assistance de sa proposition de confier la diligence de l'élection à Monsieur le Proviseur qui est membre de droit conformément à l'article 10, alinéa 2 du Statut de l'APE. Aucune objection n'a été faite par l'Assistance.

Monsieur le Proviseur a alors fait savoir qu'il y a un changement sur le nombre de poste à pourvoir. En effet, la démission d'un ancien membre n'a été actée officiellement et qu'aucun écrit n'a été reçu, il restait alors 3 postes à pourvoir. Aucune objection n'a été faite par l'assistance.

Une précision sur le nombre de noms à rayer a alors été faite par Madame l'Assistante de Direction : Il faut rayer 5 noms au minimum pour en laisser 3 au maximum.

Tous les candidats ont été invités à se présenter.

Une candidate a soulevé l'acceptation de la candidature d'un autre candidat du fait qu'il est le Gérant Propriétaire d'une société, fournisseur du LFT, afin d'éviter tout conflit d'intérêt.

Des précisions ont été apportées qu'en pareil cas, lorsqu'il y a appel d'offre dans le secteur d'activité d'un membre, ce dernier est invité à ne pas faire partie du processus d'achat et de sélection ou même ne pas soumissionner du tout.

Résultats de l'élection :

Nombre d'inscrits : 683

Présents : 114

Votants : 111

Nuls : 29

Nombre de voix obtenues par candidats :

Nom	Voix obtenues
BADROUDINE	53
RAKOLONANRIA	48
AVIZARA	44
DJISTERA	34
FABRE	23
FRANCINE	18
ANVARALY	17
HARISOA	9

Sont élus nouveaux membres du bureau de l'APE :

Monsieur BADROUDINE Zohar

Monsieur RAKOLONANDRIA Mamy

Madame AVIZARA Prisca

L'ordre du jour étant épuisé et que plus rien n'a été soulevé. La séance a été levée.

La secrétaire



RAJAOFERA HIAJAMALALA

La Présidente



RAZAFIMAHARAVO MYRRHA

PROCES-VERBAL DE REUNION DU BUREAU

Comme à l'accoutumée et conformément à l'article 12 du Statut de l'APE, la réunion du bureau s'est tenu juste après l'AG pour désigner les nouveaux élus à leur poste.

Ainsi, à l'unanimité,

Messieurs BADROUDINE Zohar et RAKOLONANDRIA Mamy occupent le poste de Conseillers.

Madame AVIZARA Prisca occupe le poste de trésorière adjointe.

Aucun changement n'a été opéré pour les postes déjà occupés.

Ainsi, le bureau est composé comme suit :

Présidente: Mme RAZAFIMAHARAVO Myrrha

Vice-Présidente: Mme RALAY RAHARISON Diane

Trésorière: Mme FAHAROUDDINE MBOTIZARA (Thilie)

Trésorière Adjointe: Mme AVIZARA Prisca

Secrétaire: Mme RAJAOFERA Hiajamalala

Secrétaire Adjoint: Mr AY TO ARIVELONTSEHENO Ranto

Conseillers :

Mr VAHINY YVI Sandro

Mr BADROUDINE Zohar

Mr RAKOLONANDRIA Mamy

Plus rien n'étant, la séance a été levée et la prochaine réunion fixée au vendredi 10 novembre 2023 à 18h30.

La secrétaire,



RAJAOFERA Hiajamalala

La Présidente,



RAZAFIMAHARAVO Myrrha